

Relations internationales

DEN HELDER, MERCREDI 29 FÉVRIER 2012

VISITE DES COMMISSIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE (CHAMBRE), DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE ET DU SUIVI DES MISSIONS À L'ÉTRANGER (SÉNAT) À L'AMIRAL BENELUX (ABNL)

Le mercredi 29 février 2012, un certain nombre de membres de la commission de la Défense nationale de la Chambre, de la commission des Relations extérieures et de la Défense et de la commission spéciale du suivi des missions à l'étranger du Sénat, ont accompagné le ministre de la Défense, M. Pieter De Crem, lors de sa visite au quartier général ABNL à Den Helder.

Les membres suivants ont pris part à la visite : M. Filip De Man, président de la commission de la Défense nationale de la Chambre, M. Karl Vanlouwe, président de la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat, Mmes Annick Ponthier, Karolien Grosemans et Juliette Boulet et de MM. Bert Maertens, Roland Defreyne, Georges Dallemagne, Gerald Kindermans, Theo Francken, Kristof Waterschoot, Hassan Bousetta (S) et Luc Sevenhans (S).

Le ministre De Crem et les commissaires ont été reçus à Den Helder par le ministre de la Défense néerlandais, M. Hillen, le Commandant des Forces navales remplaçant, le général-major Van Ede, l'Amiral BeNeLux adjoint, l'amiral de flottille Hofman, et le chef d'état-major de la Defensie Helikopter Commando.

L'ABNL est une structure de coopération formelle entre la Marine royale des Pays-Bas et la Marine belge qui est opérationnelle depuis janvier 1996, après que la Belgique et les Pays-Bas eurent conclu un accord de coopération le 28 mars 1995. En outre de cet accord, un commandement intégré a été formé et placé sous les ordres de l'Amiral Benelux (ABNL), et il y a une coopération intensive dans de nombreux domaines, notamment en ce qui concerne le matériel, l'entretien et la logistique, le personnel et la formation. Dans ce cadre, on tend par exemple aussi au pilotage commun d'activités opérationnelles.

La valeur ajoutée de l'accord de coopération ABNL réside non seulement dans la possibilité de disposer de davantage de matériel, mais aussi dans le partage et dans la sauvegarde de l'expertise et du savoir-faire accumulés par les deux marines. La mission principale de l'ABNL consiste à fournir aux chefs d'état-major respectifs des unités maritimes belges et néerlandaises prêtes à être engagées. La coopération belgo-néerlandaise présente des avantages pour les deux parties, étant donné que les capacités dont elles disposent sont en partie complémentaires, mais aussi en partie identiques, ce qui permet d'augmenter considérablement la capacité, en matière de frégates, par exemple. Les formations sont conjointes et sont organisées à Den Helder, Ostende et Zeebrugge. Il ne fait aucun doute que ce niveau intégré de coopération a permis d'accroître l'efficacité des coûts en matière de personnel et de structures de soutien, qui se sont par conséquent réduits d'année en année.

La coopération belgo-néerlandaise constitue, en tout état de cause, un fort incitant à ne pas réduire les capacités ni les moyens dont l'autre partenaire dépend, ou sur lesquelles il s'appuie largement. Au fil du temps, les deux marines sont devenues de plus en plus tributaires de cette coopération.

La visite des membres de la commission s'inscrit dans le cadre du débat qui sera prochainement organisé en commission de la Défense nationale au sujet de la coopération militaire au niveau du Benelux et au niveau européen, et du concept de *pooling and sharing* (lancé lors de la réunion informelle des ministres européens de la Défense à Gand, en septembre 2010 – le "*Ghent framework*"). La coopération belgo-néerlandaise dans le domaine de la marine en constitue l'exemple par excellence. Un autre exemple est le *European Air Transport Command* (EATC), grâce auquel les différentes composantes aériennes nationales peuvent faire appel aux appareils de transport d'un autre pays, et vice-versa.

Au cours de la rencontre entre le ministre de la Défense De Crem et son homologue néerlandais, M. Hillen, cette coopération a été mise en exergue. À cet égard, l'objectif est d'aller plus loin que l'intégration déjà largement accomplie des marines et de renforcer plus encore la coopération, non seulement en l'étendant à d'autres terrains, mais aussi en l'approfondissant. Évidemment, il convient également de s'accorder sur les opérations qui peuvent être réalisées conjointement, au niveau supranational, et sur celles auxquelles on décide de participer seul.

Il est ainsi envisagé, en ce qui concerne la composante air, de mettre en place des formations pilotes conjointes pour les pilotes des nouveaux hélicoptères NH-90, achetés tant par la Belgique que par les Pays-Bas, ainsi qu'une protection aérienne conjointe des deux territoires (lutte contre le terrorisme, protection prévention d'attaques). Le matériel sera organisé en *pools*. À l'avenir, on pourrait même envisager un choix commun et un achat groupé dans le cadre de l'acquisition et de l'entretien du successeur des actuels avions de chasse F-16, si une décision était prise en ce sens.

Les contraintes budgétaires requièrent que l'on poursuive la rationalisation et que l'on optimise le fonctionnement des appareils militaires. Dans le contexte européen, on parle de *pooling and sharing*. À l'OTAN, il est question de *smart defence*. Mais en définitive, l'objectif est le même: rassembler et partager des ressources limitées. À ce propos, il a été souligné que les dépenses conjointes des pays européens dans le domaine de la Défense faisaient toujours partie des plus élevées au monde.

Au cours de la visite, la délégation s'est également rendue dans le *Marinebedrijf* de la *Koninklijke Nederlandse Marine*, qui fait partie du *Commando Zeestrijdkrachten*. Le *Marinebedrijf* prend en charge l'entretien et la réparation du matériel de la Défense durant son cycle de vie, qu'il s'agisse des navires et de leurs équipements, mais aussi du matériel provenant de l'ensemble de l'organisation militaire (Force aérienne, Armée de terre, gendarmerie et services d'appui). Il est également actif au niveau international et il exécute des missions pour les forces armées d'autres pays. Lors de la visite, la frégate belge Léopold 1er était en cale sèche pour entretien. L'entreprise emploie 2 000 personnes.

À la fin de la visite, la délégation a pu encore découvrir l'hélicoptère NH-90, dont un exemplaire acheté par l'armée néerlandaise était exposé. Les Forces armées belges réceptionneront dans les prochains mois le premier des appareils de ce type qu'elle a commandés. Il s'agit d'un hélicoptère développé à la demande de l'OTAN (à partir de 1992) et qui illustre également la procédure de développement et d'achat en commun. Outre les Pays-Bas et la Belgique, l'appareil a également été acheté par les pays européens suivants: l'Allemagne, la France, l'Italie, le Portugal, la Norvège, la Finlande, la Suisse, l'Espagne et la Grèce.